

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le

ID : 011-200035855-20210927-20210165-DE



2021-165

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES

Séance du Conseil Communautaire du 27 septembre 2021 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES
DES COMMUNES

Présents : Philippe GREFFIER, Régis BONDOUI, Nicole MARTIN,
Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI,
Sabine CHABERT, Jacques PENNAVAIRE, Jean-marc DEUMIER,
Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH,
Pascal ASSEMAT, Brigitte BATIGNE, Guy BONDOUY, Eliane BOURGEOIS
MOYER, Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES,
Alain CARBON, Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER, Veronique CORROIR,
Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA,
Francois DEMANGEOT, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE,
Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean-François GLEIZES,
Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD,
Didier MAERTEN, Cédric MALRIEU, Benoit MERLIN, Gérard MONDRAGON,
Charles PAULY, Bruno PERLES, Henri POISSON,
Jean-Francois POUZADOUX, Martine PUEBLA, Jacqueline RATABOUIL,
Jérôme SENAL, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND,
Jean-Francois VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL,
Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI

OBJET :
Modification des
règlements de
fonctionnement des
crèches

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
21 septembre 2021

Formant la majorité des membres en exercice.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :

Christophe PRADEL par Régis BONDOUI, Bernard PECH par
Jacques PENNAVAIRE, Nadine ROSTOLL par Jean-marc DEUMIER,
Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, René MERIC par
Jean-François GLEIZES, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS,

PAR PUBLICATION
LE

Procuration(s) : Pierre BARBAUD à Philippe GREFFIER, Robert BATIGNE à
Charles PAULY, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES à Sabine CHABERT,
Dominique DUBLOIS à Denis BOUILLEUX, Prescillia GRANIER à
Bernard GRIMAUD, Pierre MONOD à Isabelle SIAU,

PAR DELEGATION
LE

Excusé(s) : Sandrine CAMPGUILHEM, Frederic JEANJEAN,
Gerard LAMARQUE, Bruno POMART, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH

Absent(s) : Thierry LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE, Regine SURRE,
Marc TARDIEU ,

Signature

Secrétaire de séance : Brigitte BATIGNE

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le



ID : 011-200035855-20210927-20210165-DE

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin de modifier le règlement intérieur des trois crèches multi-accueil en y intégrant :

- la double appellation Relais d'Assistants Maternels Intercommunal (RAMI) et relais petite enfance. Appellation relais petite enfance proposée par la loi d'accélération et de simplification de l'action publique et appliquée par le décret n° 2021-1115 du 25 août 2021 relatif aux relais petite enfance et à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil en établissements d'accueil du jeune enfant,
- le guichet unique, service qui est en charge de centraliser l'ensemble des demandes de pré-inscription et d'informer de tous les modes de garde présents (publics, privés, individuels et collectifs) au sein du territoire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois (service anciennement porté par le RAMI),
- la modification des démarches et procédures d'admission par la mise en place du système de pondération pour l'attribution des places qui doit permettre transparence et lisibilité du processus d'inscription comme le préconisent les recommandations gouvernementales.
- la modification du mode de paiement au sein de la crèche Louise Michel.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la modification du règlement intérieur des trois crèches multi-accueil.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 27 septembre 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER